

Réflexions sur le PLUI du Val Drouette

CC DES PORTES EURÉLIENNES
26 SEP. 2018
D'ÎLE-DE-FRANCE

➤ **Urbanisation :**

Il est prévu la construction de 660 logements (1500 habitants supplémentaires) sur les dix années à venir. Cette décision ne peut se prendre sans envisager l'adaptation en conséquence des services à la personne. Parmi ceux évoqués dans le document le tourisme, les loisirs et les sports sont cités **avant** les services médicaux. Il est actuellement très difficile de trouver, dans la Communauté de Communes, un médecin généraliste, un dentiste (à moins de pouvoir accepter des dépassements d'honoraires) et encore moins un ophtalmologiste. Le secteur de santé est prioritaire.

Davantage de population suppose davantage de personnes utilisant le train. Les places de parking autour de la gare sont toutes payantes, les rares qui ne le sont pas sont limitées dans le temps. Il serait sage de prévoir de nouvelles places de stationnement abordables par tous.

➤ **Environnement :**

Il est noté à plusieurs reprises qu'il est nécessaire de protéger et maintenir la trame verte et bleue. Le constat qui en est fait ne parle pas de « trame » mais de « sous-trame ». Il nous semblerait important de créer des relais (haies, jardin, etc.) permettant le passage des animaux et la mise en place d'une réelle trame.

L'éducation de la population au respect de la nature est certes importante. Il serait tout aussi important de former les employés communaux chargés de l'entretien à des pratiques sans pesticides et à respecter la reproduction des plantes en ne fauchant pas certains talus avant fin juillet par exemple. Il arrive que ce personnel, sans formation particulière, confonde orchidées et mauvaises herbes...

Il serait judicieux également d'inciter les communes à mettre en place des animations invitant leur population à connaître les peuples de l'eau, des sentiers, des bois environnants, ainsi que les ressources qu'ils peuvent receler. Le « toujours plus économique » est source de dégâts environnementaux.

« L'incidence de l'augmentation de la population sur le patrimoine naturel est limitée, mais demeure incertaine » (p. 326). Prudence donc.

➤ **Pollution :**

L'accent est surtout mis sur la circulation. Moins sur l'implantation d'activités polluantes qui sont néanmoins notées comme néfastes pour la santé des habitants.

Il est conseillé de limiter la pollution urbaine ou anthropique. Pourrait s'y ajouter la pollution lumineuse néfaste à la faune, la flore, et nocive pour l'homme.

➤ **Déchets :**

L'avenir est envisagé avec optimisme : l'augmentation de la population provoquera une progression de la production de déchets, mais les usines d'incinération ont la capacité à faire face. Il n'est nullement envisagé la fin de la DSP avec Valoryèle en 2020.

➤ **Climat :**

Il serait opportun de préconiser, pour la construction d'habitations, et la réfection des routes, l'utilisation de matériaux thermiquement neutres

➤ **Remarques générales :**

A l'examen des constats commune par commune un diagnostic est établi et des mesures à suivre sont conseillées. A des constats négatifs ou dommageables pour l'environnement il est parfois conclu : « incidence négligeable » ou « non significative » ce qui semble contradictoire.

Des incidences dues à l'intensification des activités humaines (habitats, industries, ...) sont identifiées comme nuisibles, (sonores, émettrices de GES, polluantes...) mais néanmoins l'incidence est considérée comme négative à incertaine (p. 31 ou 293). Est-ce logique ?

La tendance générale de ce texte semble être davantage le souci du développement économique (mais non de l'économie solidaire) plutôt que le souci de la personne, de ses difficultés quotidiennes et de son intégration dans son environnement.